

# **Règlement GNV relatif au bien-être et au voyage des animaux de compagnie à bord**

## **1. Principes généraux**

GNV accueille avec plaisir les animaux de compagnie à bord de ses navires et s'engage à garantir un voyage confortable et sûr pour tous :

- les propriétaires d'animaux,
- les passagers voyageant sans animal,
- les membres de l'équipage chargés des opérations d'assistance.

Afin de garantir une cohabitation sereine et harmonieuse à bord, le respect du présent règlement est exigé de tous les passagers voyageant avec un animal de compagnie.

## **2. Animaux admis et documents nécessaires**

### **Animaux de compagnie admis**

- Chiens et chats domestiques.
- Petits animaux de compagnie (lapins, furets, etc.) dans une caisse de transport adaptée.

### **Documents obligatoires**

Le propriétaire et/ou le détenteur doit présenter, lorsque cela est requis :

- Passeport européen pour animaux de compagnie (obligatoire pour les liaisons hors espace Schengen et les liaisons internationales au sein de l'UE, comme les lignes des Baléares).
- Carnet de santé ou certificat d'inscription au registre canin (pour les liaisons nationales).
- Certificat vétérinaire attestant de la bonne santé de l'animal et de son aptitude au voyage (obligatoire ou recommandé selon la liaison).
- Vaccinations obligatoires à jour, y compris la vaccination antirabique, obligatoire pour les liaisons internationales/Schengen et recommandée ou exigée pour certaines liaisons nationales.
- Titre de transport (billet) valide pour l'animal accompagnant le passager.
- Il relève de la responsabilité exclusive du propriétaire ou du détenteur du chien de vérifier l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur dans le pays de destination.

## **3. Comportement à bord**

### **Obligations concernant les animaux de compagnie :**

- Ils doivent rester constamment sous la surveillance directe et la responsabilité du propriétaire.
- Les chiens doivent être tenus avec une laisse d'une longueur maximale de 1,5 mètre. L'utilisation de la laisse est également obligatoire dans toutes les zones communes.
- Il est obligatoire d'avoir une muselière avec soi et de l'utiliser pendant les phases d'embarquement et de débarquement, dans les situations d'affluence et/ou de rassemblement, ou sur demande expresse du personnel de bord.

- Il est interdit de laisser l'animal sans surveillance sur les ponts, dans les couloirs, les espaces communs ou les cabines non dédiées.

## **Responsabilité du propriétaire et/ou du détenteur**

Le propriétaire et/ou le détenteur est responsable de :

- Accompagner son animal de compagnie afin qu'il adopte un comportement approprié et respectueux envers les autres passagers et/ou les membres de l'équipage.
- Se rappeler que la responsabilité de tout dommage causé aux personnes, au mobilier ou aux espaces reste à la charge du propriétaire ou du détenteur ;
- Veiller à la propreté des espaces communs en retirant immédiatement les déjections à l'aide de ses propres sacs hygiéniques.

## **4. Espaces dédiés aux animaux**

Afin d'améliorer l'expérience des personnes voyageant avec des animaux et de garantir le confort de tous les autres passagers, GNV met à disposition des espaces conçus pour vous sur les lignes de Sicile, de Sardaigne et des Baléares. Sur ces liaisons, nous sommes également heureux de vous accueillir dans nos nouveaux espaces de restauration dédiés, facilement reconnaissables à bord, créés pour vous permettre de partager le moment du repas en toute tranquillité.

### **Zones autorisées**

- Aires de promenade : espaces délimités et régulièrement désinfectés.
- Ponts extérieurs ouverts, lorsqu'ils sont signalés.
- Parcours dédiés : couloirs signalés afin de faciliter des déplacements en toute sécurité.
- Cabines Pet-Friendly : disponibles en nombre limité et pouvant être réservées à l'avance, avec un maximum de 2 animaux par cabine.
- Espaces de restauration dédiés et à capacité limitée au sein des points de restauration, avec d'éventuels créneaux horaires réservés, lorsqu'ils sont prévus.
- Boutiques.
- Structures d'hébergement à bord, chenil/chatte à bord, lorsqu'elles sont présentes sur le navire.

### **Zones NON autorisées**

Pour des raisons hygiéniques et sanitaires et afin de protéger le bien-être de tous les passagers, l'accès des animaux N'EST PAS autorisé dans :

- Les restaurants et bars intérieurs, à l'exception des espaces de restauration dédiés et dûment signalés ;
- Les cabines NON Pet-Friendly ;
- Les espaces bien-être, les spas et les salles de soins (Excellent/Excelsior) ;
- Les salons avec fauteuils, les salles de cinéma et les salles de conférence ;
- Les espaces de jeux dédiés aux enfants.

Exception : les chiens-guides pour personnes non voyantes ainsi que les chiens de la Protection civile ou des forces de l'ordre en service peuvent accéder à toutes les zones réservées aux passagers.

## 5. Hygiène et respect des lieux

- Au moment de l'embarquement, nous vous demandons de vous assurer que votre compagnon à quatre pattes est propre et dans des conditions hygiéniques et sanitaires appropriées pour partager les espaces communs avec les autres passagers.
- Il est strictement interdit de faire monter l'animal sur les canapés, les chaises, les tables ou tout autre mobilier destiné à l'usage exclusif des passagers.
- Bien que GNV garantisse un nettoyage régulier et constant de tous les espaces dédiés, le soin et le retrait immédiat des déjections restent une attention et une responsabilité du propriétaire ou du détenteur.

## 6. Sécurité

- En présence de comportements agressifs ou potentiellement dangereux, le personnel de bord est autorisé à adopter des mesures de précaution temporaires ou, si nécessaire, à éloigner immédiatement votre animal des espaces communs.
- En cas de mer agitée ou de conditions météorologiques et maritimes défavorables, afin de protéger l'animal et de garantir son bien-être, nous vous demandons de le mettre en sécurité en suivant rapidement les instructions de l'équipage.
- La présence de l'animal dans les cabines PET-Friendly, lorsqu'il n'est pas surveillé, doit être limitée à de courtes périodes afin d'éviter de déranger les autres passagers. En cas d'absence du propriétaire, l'animal doit néanmoins être mis en sécurité, par exemple à l'intérieur d'une caisse de transport adaptée, afin de protéger l'intégrité physique du personnel de bord qui devrait accéder à la cabine.

## 7. Procédures d'embarquement et de débarquement

- Les chiens doivent être tenus en laisse et porter une muselière pendant les phases délicates d'embarquement et de débarquement.
- Les chats domestiques et les autres petits animaux de compagnie, tels que les lapins, les furets, etc., sont les bienvenus à bord à l'intérieur de leurs caisses de transport adaptées.
- Nous vous rappelons de toujours garder à portée de main les documents d'identification et le carnet de santé de votre animal, que le personnel de bord pourra vous demander de présenter lors des contrôles de routine pendant le voyage.
- Pour des raisons de sécurité, les déplacements avec vos compagnons à quatre pattes doivent avoir lieu exclusivement par les escaliers fixes ou les ascenseurs, en évitant impérativement l'utilisation des escaliers mécaniques.
- Afin de protéger le bien-être de l'animal et la tranquillité des autres passagers, nous vous recommandons de ne pas utiliser les ascenseurs en cas de forte affluence.

## 8. Sanctions

Le non-respect des dispositions contenues dans le présent règlement peut entraîner :

- Un rappel verbal de la part de l'équipage concernant le respect des règles de cohabitation ;

- La limitation, même temporaire, des espaces accessibles à bord pour votre animal ;
- La facturation des frais nécessaires à la remise en état à la suite d'éventuels dommages causés aux personnes, au mobilier, aux objets ou aux espaces ;
- Dans les cas les plus complexes, le transfert de l'animal hors des espaces communs afin de protéger la sécurité des passagers.

## 9. Information des passagers

GNV met à disposition des informations claires :

- Avant le voyage : sur notre site internet, dans la confirmation de réservation et au moyen de fiches d'information dédiées ;
- Pendant la traversée : grâce à une signalétique claire à bord, à des écrans numériques et à des supports d'information imprimés ;
- Par l'intermédiaire de notre équipage : formé au moyen de cours spécifiques afin de vous offrir la meilleure assistance et de vous garantir un voyage serein avec vos animaux.

## 10. Contacts et assistance

Pour toute demande d'éclaircissement, tout signalement ou tout besoin spécifique, les passagers peuvent s'adresser au personnel de bord pendant toute la durée du voyage.

GNV s'engage à garantir un voyage agréable et confortable pour tous : pour nos compagnons à quatre pattes, pour les personnes qui les accompagnent et pour tous les passagers à bord.